



## **CEREMONIE DES VŒUX DU CSFPT 2025**

**8 janvier 2025**

**Intervention de M. Philippe LAURENT**

**Président du CSFPT**

Monsieur le ministre de l'Action publique, de la fonction publique et de la simplification, Laurent MARCANGELI,

Madame la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, Catherine VAUTRIN,

Madame la Directrice Générale des collectivités locales,

Madame la Directrice Générale de l'Administration et de la fonction publique,

Madame la Présidente du FIPHFP,

Mesdames et Messieurs,

Cher(e)s collègues et ami(e)s,

Je tiens à remercier Catherine VAUTRIN d'avoir accepté de participer à notre cérémonie des vœux du CSFPT - ce qui montre qu'elle considère bien que les fonctionnaires travaillent ... - et à excuser Madame la ministre en charge de la

Ruralité, Françoise GATEL, ainsi que François REBSAMEM, ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation, qui n'ont pu se libérer.

En ce début d'année, je remercie celles et ceux qui sont présents aujourd'hui, et j'associe d'abord à ces remerciements le Président Yohann NEDELEC, son cabinet, dont David REY qui le représente aujourd'hui et les services du CNFPT qui font en sorte, tous les ans, que cette cérémonie se passe dans les meilleures conditions possibles.

Je souhaite, par ailleurs, remercier les membres de l'équipe du CSFPT, sous la direction de Sylvie AMARAL-VACHEZ, qui, avec celle de la DGCL, sous la direction de Cécile RAQUIN et de Pascal MATHIEU, manifestent leur professionnalisme et leur engagement et contribuent à faire du CSFPT une instance de dialogue social fécond et de production de rapports de qualité, et à saluer la présence de Nathalie COLIN et à remercier l'équipe de la DGAFP des bonnes relations que nous entretenons, notamment dans le cadre du Conseil commun de la fonction publique et de la présidence de sa formation spécialisée numéro 3, que j'assume.

Au sein du CSFPT, nous travaillons, dans un esprit de dialogue permanent entre les employeurs, les syndicats et le Gouvernement, qui nous aide au-delà des différences et des divergences naturelles, à dégager des positions communes.

Je tiens particulièrement à saluer ici l'engagement des élus locaux et des membres des organisations syndicales qui font vivre ce dialogue social national au sein des différentes formations spécialisées du CSFPT.

Je remercie également les associations d'élus, rassemblées au sein de la Coordination nationale des employeurs territoriaux, qui nourrissent en permanence nos réflexions, et je salue tous leurs représentants présents

aujourd'hui. Je veux également souligner combien le partenariat naturel et confiant que nous entretenons avec d'une part le CNFPT et d'autre part la Fédération nationale des centres de gestion, dont je salue le président Michel HIRIART, est important, et nous permet d'assurer la cohérence des réflexions et des démarches que nous portons s'agissant de l'avenir de la fonction publique territoriale.

En 2024, nous avons eu de nombreuses occasions de dialogue, parfois difficiles, - et ce, je veux le souligner, pour des raisons très souvent, sinon toujours, extérieures au CSFPT lui-même -, mais toujours fructueuses et respectueuses. Des groupes de travail ont ainsi été initiés par la DGCL, en amont des formations spécialisées afin que des discussions puissent avoir lieu préalablement à l'étude des textes.

De fait, l'année 2024 a été marquée par des événements institutionnels et politiques importants qui ont permis au CSFPT d'affirmer et de conforter sa présence.

La présidence de la FS1 et de la FS5 a également été renouvelée. Françoise DESCAMPS-CROSNIER et Sébastien VADE ont succédé à Gil AVEROUS, appelé à des fonctions au sein du gouvernement et à Laurent MATEU qui a souhaité quitter la présidence de la FS5.

Au cours de l'année 2024, notre Conseil a démontré une nouvelle fois qu'il savait s'adapter à l'activité réglementaire et, parallèlement, être force de propositions malgré un contexte difficile et de multiples changements d'interlocuteurs gouvernementaux. Ainsi que vous pourrez le constater dans le bilan d'activité qui est à votre disposition, le CSFPT s'est réuni cette année en séance plénière 9 fois, et 38 fois toutes formations spécialisées confondues pour

examiner 16 textes sur des sujets très divers (plusieurs décrets d'application de la loi du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, d'autres relatifs au régime indemnitaire de la police municipale et des gardes-champêtres, au forfait mobilités durables, aux formations statutaires obligatoires des agents territoriaux, au transfert définitif des services ou parties de services chargées des compétences de l'Etat à certaines collectivités, à l'index de l'égalité professionnelle, etc.) qui ont donné lieu à de nombreuses discussions. Dans ce cadre, au total, 77 amendements ont été déposés.

Par ailleurs, le travail en auto-saisine s'est poursuivi cette année : un rapport sur le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) issu de la FS4 a été adopté lors de la séance plénière du 28 février 2024. Les formations spécialisées ont également travaillé sur d'autres thématiques : bilan de la mise en œuvre du RSU, les agents faisant fonctions dans la FPT, les ASFAM et les ASMAT, l'évaluation du fonctionnement des nouveaux conseils médicaux et leurs effets sur les agents et enfin, les conditions de travail des agents territoriaux à Mayotte. Certains rapports devraient être présentés début 2025.

Je tenais à revenir sur la situation de Mayotte très fortement impactée par le cyclone Chido. J'ai une pensée pour toutes les Mahoraises et tous les Mahorais, les élus et les agents publics de l'île, et notamment, les institutionnels et les représentants syndicaux qui ont été associés à l'auto-saisine initiée par la FS5.

Les travaux du groupe concours et du groupe statistiques ont également repris, en lien avec la DGCL, la FNCDG et les autres producteurs de statistiques tels que la DGAFP et le CNFPT. En ce qui concerne le groupe concours, l'objectif

est d'aboutir à une évolution et à une actualisation du contenu des concours de la FPT.

Enfin, à l'issue d'un gros travail de l'équipe du CSFPT, le site internet du CSFPT a été totalement revu, modernisé et enrichi. Il permet aux membres du CSFPT d'avoir accès à davantage d'informations au travers d'une « bibliothèque » contenant l'ensemble des documents, calendriers et organigrammes des formations spécialisées et de la plénière.



Néanmoins, certains dossiers n'ont pas encore abouti en 2024. C'est le cas de la traduction réglementaire et législative de l'accord PSC (partie prévoyance), suite à la signature de l'accord du 12 juillet 2023 qui avait été le résultat d'un dialogue social de qualité entre la Coordination des employeurs territoriaux et les organisations syndicales.

De même, dans le domaine de la santé au travail, un rapport a été remis au ministre de la Transformation et de la fonction publiques le 16 novembre 2023 par Michel HIRIART, qui est présent aujourd'hui, suite à une mission qui lui avait été confiée afin de dessiner les contours possibles d'un fonds de prévention de l'usure professionnelle, du maintien dans l'emploi et de l'accompagnement des transitions professionnelles dans la fonction publique territoriale qui s'inscrivait dans le contexte de la réforme des retraites. La Coordination des employeurs territoriaux ainsi que les organisations syndicales avaient demandé la création de ce fonds dès décembre 2022. A ce jour, le dossier n'a pas réellement avancé malgré les nombreux rappels formulés tant par la CET que par les représentants des organisations syndicales.

La question du financement de l'apprentissage est un autre dossier essentiel pour les agents et les employeurs territoriaux, qui avait fait l'objet de discussions en 2023, entre le Gouvernement et le CNFPT, en lien avec la CET. Or, du fait du désengagement total de France Compétences et de l'Etat dès 2025 alors même que les demandes de financement dépassent largement les prévisions et témoignent de l'intérêt, si ce n'est de la nécessité, de ce dispositif pour les collectivités confrontées à une inédite perte d'attractivité, le CNFPT ne peut donc plus assumer l'ensemble des demandes de financement et a été amené à fixer des critères de sélection des dossiers. Ce désengagement de l'Etat est extrêmement dommageable compte tenu de la volonté fortement marquée des employeurs territoriaux à développer l'apprentissage, démarche de formation particulièrement bien adaptée à de nombreux métiers de la fonction publique territoriale.

La situation de la CNRACL et celle de l'IRCANTEC sont également des sujets préoccupants, et l'attention du Premier ministre a été attirée par la CET sur ces points. Augmentation envisagée d'une ampleur inédite de la contribution CNRACL et modification par voie réglementaire de la gouvernance de l'institution IRCANTEC. Ces deux mesures ont été annoncées en l'absence de toute réflexion d'ensemble et sans concertation préalable. Une remise à plat du système de retraite des agents de la fonction publique territoriale auquel appartiennent l'IRCANTEC et la CNRACL est nécessaire afin d'en garantir la lisibilité, la cohérence et la pérennité. Cela implique un travail de fond associant l'ensemble des parties prenantes. Dans ce cadre, le CSFPT a auditionné, lors de sa séance plénière du 13 novembre, les inspecteurs généraux qui avaient été missionnés pour faire un bilan de la situation financière de la CNRACL, et des représentants de l'IRCANTEC et de l'ERAFP le seront lors de la séance

plénière du 22 janvier. Je salue Vincent LIDSKY, président de l'ERAFP, qui assiste à notre cérémonie aujourd'hui et je vous prie d'excuser Christophe IACOBBI, qui est le président de l'IRCANTEC et qui est membre du CSFPT, et qui n'a pas pu être avec nous.

Enfin, la perte accélérée de l'attractivité de la fonction publique territoriale est plus que jamais d'actualité. S'agissant des rémunérations, tout le monde s'accorde à dire que les mesures à prendre doivent prioritairement mettre fin au phénomène du tassement des grilles qui aboutit à de profondes injustices au détriment de l'attractivité des métiers et du déroulement des carrières. Aussi un travail est nécessaire pour aboutir à des mesures visant à redonner du sens aux grilles indiciaires et éviter de trop recourir aux mesures catégorielles ou ponctuelles qui, pour être parfois utiles, ne peuvent tenir lieu d'une politique de rémunération juste, pérenne et attractive. France Stratégie a publié au mois de décembre dernier un rapport qui a donné lieu à de nombreux articles et qui reprenait globalement ce qui avait été déjà dit et proposé dans le rapport sur l'attractivité de la fonction publique territoriale de février 2022 (rapport ICARD-DESFORGES-LAURENT). Trois ans plus tard, la situation n'a malheureusement pas vraiment évolué, voire même s'est détériorée, et les propositions formulées restent lettre morte. La question centrale de la rémunération et du pouvoir d'achat des agents publics territoriaux est encore plus prégnante dans la fonction publique territoriale compte-tenu de la très forte proportion des agents de catégorie C. Le rapport de 2022 avançait 27 préconisations et recensait un certain nombre de bonnes pratiques. Il est donc nécessaire d'agir vite. C'est ce que j'ai récemment souligné à nouveau par voie de communiqué de presse.



Voilà, chers collègues et amis, les quelques éléments dont je souhaitais vous faire part aujourd'hui. Vous le savez, tous ici réunis aujourd'hui, nous partageons cet engagement, ce militantisme pour un service public de qualité, qui a besoin d'une fonction publique compétente et d'une vraie décentralisation des responsabilités.

Tel est le vœu que je forme aujourd'hui, et auquel j'ajoute mes plus sincères vœux de bonheur, de santé et de réussite pour chacune et chacun d'entre vous.

Très belle année 2025 !

Je vous remercie.